

5. Que les écoles de théologie liées au Méthodisme uni offrent une formation sur la prévention et l'éradication du harcèlement sexuel, des abus et des fautes professionnelles dans le cadre de la relation ministérielle ;

6. Que les commissions des ministères des Conférences annuelles fournissent une éducation (niveau d'entrée, suivi, avancé) à tous les membres du clergé affectés, aux prédicateurs laïques avec responsabilité pastorale et aux membres mandatés. Les conférences annuelles sont également encouragées à offrir une éducation et une formation similaires à ceux qui travaillent dans le leadership ministériel ;

7. Que les régions épiscopales exigent que tous les membres du clergé, les laïcs affectés par les prédicateurs laïques avec responsabilité pastorale et les membres mandatés affectés à chaque conférence annuelle reçoivent une formation régulière et à jour sur l'éthique sexuelle au moins une fois tous les quatre ans pour être en règle avec l'affectation ;

8. Que l'Agence générale Église et société continue de plaider en faveur de lois justes qui traitent ou combattent le harcèlement et les abus sexuels dans nos sociétés plus grandes.

#### Justification :

L'abus sexuel, l'inconduite et le harcèlement dans les rôles ministériels causent un grand tort à toutes les parties impliquées et au témoignage de l'Église. Il est essentiel que l'Église ait un mécanisme de responsabilité approprié en cas d'abus sexuel, d'inconduite ou de harcèlement et qu'elle dispose de comités et de structures pour prévenir et traiter de tels comportements.

#### R3001.

Numéro de la pétition : 20568-IC-R3001-G ; Hawkins, Erin - Washington, DC, États-Unis, adressée à la Commission générale pour la religion et la race.

#### Subventions d'accessibilité pour les Églises

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour l'Église Méthodiste Unie en tant que confession de trouver le moyen d'aider les Églises locales et les programmes de ministère à trouver des subventions leur permettant de devenir plus accessibles à travers le contournement des barrières architecturales, communicationnelles, sensorielles, et autres ; et

CONSIDÉRANT QUE notre confession met en place une variété de programmes autour de groupes de personnes spécifiques, qu'il s'agisse de groupes raciaux et/ou ethniques ou de groupes d'âge cible ; et

CONSIDÉRANT QUE chacun de tous les groupes auxquels l'Église porte un intérêt et pour lesquels elle fixe des priorités englobe des personnes handicapées ; et

CONSIDÉRANT QU'il y a plus d'un milliard de personnes handicapées dans le monde, dont 56 millions vivent aux États-Unis, selon les Nations Unies données. Les Nations Unies se sont récemment penchées sur les questions

de handicap appellent l'attention en demandant que les institutions deviennent plus accessibles ; et

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de l'Église* exhorte l'Église à être plus inclusive et affirme par ailleurs que : « Une autre marque d'inclusivité est la mise en place d'activités d'église dans des installations accessibles aux personnes handicapées » (paragraphe ¶ 140), qui reflète les paroles de Jésus pour l'inclusivité dans sa parabole du Grand Banquet dans Luc 14, « pour que ma maison soit pleine » ; et

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2000, plus de 140 des centaines d'Églises aux États-Unis ont reçu des subventions pour les aider à accroître leur accessibilité et pour éliminer les autres obstacles ;

*Par conséquent, qu'il soit résolu*, que l'Église Méthodiste Unie mette de côté des fonds pour assurer l'accessibilité et des subventions de programme aux Églises dans toutes les conférences annuelles, y compris dans les conférences centrales, et d'autres entités méthodistes unies, et que le programme soit géré au sein de l'Agence générale pour la mission mondiale. ces subventions soient administrées par le Comité sur les ministères pour handicapés, la Commission générale pour la religion et la race.

#### R3122.

Numéro de la pétition : 20587-IC-R3122-G ; Hawkins, Erin - Washington, DC, États-Unis, adressée à la Commission générale pour la religion et la race.

#### Extension du langage inclusif

Adopter la nouvelle résolution no 3122 :

CONSIDÉRANT QUE nous vivons dans une communauté mondiale en constante évolution avec une diversité d'identités multiraciales dans laquelle l'identification raciale/ethnique ne se limite pas à une catégorie ; et une grande partie du monde base l'identité sur la nationalité ethnique plutôt que sur les catégories raciales/ethniques ; et

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation des Nations Unies et les pays autres que les États-Unis ont des classifications raciales/ethniques différentes ; et

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion et la désignation des personnes ayant plus d'une identité raciale ou ethnique donne une visibilité aux personnes qui sont souvent exclues ; et

CONSIDÉRANT QUE de nombreux formulaires utilisés au sein de l'Église Méthodiste Unie exigent que la population des personnes biraciales/multiraciales en pleine croissance choisissent entre l'une ou l'autre identité, en demandant aux gens de s'identifier en ne choisissant qu'une seule des six options raciales dominantes : Asiatique, Noir, Hispanique/Latino(a), Amérindien, Insulaire du Pacifique et Blanc ;

*Par conséquent, qu'il soit résolu*, que l'Église Méthodiste Unie offre un large éventail de possibilités d'identification raciale sur toutes ses formulaires afin que les personnes biraciales/multiraciales aient des options qui ne sont pas limitatives mais englobent des personnes ayant plus d'une origine raciale ou ethnique.